

Historique du Pont de St-Uze

La vallée de la Galaure fut longtemps isolée de la Vallée du Rhône et de Saint-Vallier.

Seuls les piétons pouvaient arriver à Saint-Vallier en suivant la Galaure à partir de Saint-Uze. Il fallait passer sept à huit fois sur des passerelles en bois (les planches) d'un côté à l'autre de la rivière avant d'arriver au quartier de Champis au levant de Saint-Vallier.

Ce n'est qu'après le percement du rocher de Vals (Rochetaillée) ordonné par le seigneur de Châteauneuf De Monchenu en 1780, qu'un chemin à charrette fut créé. Ce chemin fut amélioré par des modifications et des élargissements en 1805.

En 1806, le maire de Saint-Vallier, Joseph Claude Duclos décrète que pour l'entretien du chemin de la Galaure, chaque habitant est tenu de faire des journées de travail pour l'entretien des routes .

La journée d'homme est fixée à 1,25 fr. Celle d'un cheval ou mulet à 2 fr. Celle d'une charrette ou tombereau à 1 fr et celle d'une paire de bœufs à 3 fr.

Chaque habitant cotisé aux Rôles, sera tenu de faire chaque année pour la réparation du chemin vicinal de la vallée de Galaure, trois journées de travail qu'il lui sera libre de racheter au prix fixé ci-dessus.

Les travaux faits en personne par les contribuables seront dirigés et surveillés par le sieur Louis Bort, nommé voyer et payé 2 fr par jour où il sera employé pour le compte de la commune, il sera en outre dispensé des journées de travail.

Le passage de la Galaure pour aller à Saint-Uze se faisait toujours sur des planches posées au ras de l'eau et détruites à chaque crue de la rivière. Pour supprimer cet inconvénient, un projet de construction d'un pont en pierre bâti à une bonne hauteur au dessus du lit de la Galaure est dressé le 25 avril 1818 par Mr Benjamin Baboin commissaire de la route de la Galaure avec un devis des travaux de l'ordre de 25 000 francs.

Plusieurs communes doivent participer au financement des travaux, ce sont :

Saint-Vallier- Saint-Uze - La Motte - Fay le Clos - Claveyson - Hauterives et le Grand-Serre.

Le 21 septembre 1818, le Conseil Général de la Drôme, vote la participation de 2 000 francs. Le Préfet fixe celle de Saint-Vallier à 1 600 francs. Les travaux sont adjugés à 24 625 francs, mais le coût réel s'éleva à 44 001 francs. Le 26 novembre 1819, la participation de Saint-Vallier passe à 2 417 francs au lieu des 1 600 fr prévus au départ.

Le 22 octobre 1821, une nouvelle imposition de 2 025 frs est faite à Saint-Vallier.

La somme de 4 273 francs, avait été imposée aux communes du Grand-Serre, d'Hauterives, de Claveyson et de Fay le Clos dans le supplément de dépenses du pont.

Ces quatre communes ayant refusé de voter leur contingent, Saint-Vallier est alors imposée par le Préfet de la somme supplémentaire de 1001 francs, comme nouveau et dernier contingent.

Dans sa séance du 3 février 1824, le conseil municipal de Saint-Vallier présidé par son maire Raphaël Chartron refuse de payer les 1001 frs qui concernaient les dettes des autres communes précitées en s'exprimant en ces termes :

" L'Assemblée a été étonnée et regrette qu'une dépense aussi importante que celle faite en augmentation du prix d'adjudication n'ait pas été prévue dans le premier projet cette omission la place dans la pénible alternative ou de refuser les fonds pour payer des travaux déjà exécutés ou de surcharger d'impositions les habitants de Saint-Vallier, à cause d'un établissement pour lequel, ils ont déjà contribué bien au delà de l'intérêt que la commune peut avoir.

L'Assemblée témoigne aussi ses regrets que le Conseil Général n'accorde que le tiers des frais occasionnés par la construction du Pont dont il s'agit.

On remarque même avec peine que la partie nord du département est peut-être trop négligée, lorsqu'il s'agit de lui fournir des secours pour des travaux d'utilité départementale, tandis que le restant du département profite plus particulièrement des centimes facultatives destinées aux dépenses du même genre ".

Le Pont de Saint-Uze sur la Galaure fut mis en service le 1er novembre 1821, sous le règne de Louis XVIII. Il facilita grandement les relations et les échanges entre la vallée de la Galaure et celle du Rhône et il donna son nom à tout le quartier. En 1893, il eut comme voisin le pont métallique jeté en travers de la Galaure pour permettre le passage du petit train de la vallée de la Galaure plus connu sous le nom de « Tram ».

Relevé sur les registres de délibérations municipales de St-Vallier

par Marcel Peyret